

Assistance aux victimes de mines pour un développement durable en Colombie



*Andrés Jaramillo, responsable de
projet à la FSD, rencontre Jair Rivera,
un survivant d'accident de mine (2022)*

Contexte

Marquée par des décennies de conflits et guérillas, la Colombie est aujourd'hui l'un des pays les plus contaminés par les mines et restes explosifs de guerre au monde. Membre de la Convention sur l'interdiction des mines antipersonnel (Convention d'Ottawa) depuis 2000, le pays a entrepris de nombreux efforts en matière de déminage. Toutefois, ces vestiges de guerre tuent et mutilent encore chaque année de nombreux civils dans des explosions accidentelles. En 2021, l'Autorité nationale colombienne de lutte antimines a recensé 11 994 victimes de mines et restes explosifs de guerre. Un accident sur cinq a été fatal. Pour la plupart des survivants, généralement amputés, l'accès aux soins reste limité et le système national ne fournit qu'une assistance de base, amoindrissant ainsi leur capacité à assurer leur subsistance et conduisant souvent à une marginalisation de la société.

La FSD en Colombie

La FSD est une organisation humanitaire à but non lucratif basée à Genève, en Suisse. Son objectif est d'atténuer l'impact social, économique et environnemental des mines et des restes explosifs de guerre dans le monde. Pour cela, la FSD localise et détruit les engins explosifs, mène des campagnes de sensibilisation afin de prévenir les accidents et apporte un soutien aux victimes. Elle emploie aujourd'hui 500 personnes sur quatre continents. Ses équipes ont travaillé dans 30 pays depuis la création de l'organisation en 1997.

La FSD est présente en Colombie depuis 2016 avec un projet de renforcement des compétences de l'autorité nationale en matière de lutte antimines. Ainsi, la FSD a entre autres contribué à la protection de la forêt amazonienne contre les impacts néfastes du déminage, participant à l'élaboration et à l'adoption, en 2017, d'une loi visant à réduire l'impact environnemental des opérations de déminage humanitaire, en particulier dans les parcs naturels. De plus, grâce au bon ancrage de nos équipes sur le terrain, des actions de soutien ont également été menées après des communautés locales, notamment au début de la pandémie, avec la distribution de repas chauds et de kits d'hygiène aux groupes les plus vulnérables de Bogotá.

Enfin, en 2021, la FSD a lancé un projet d'assistance visant à apporter un soutien à long terme aux survivants d'accidents de mines en Colombie. À travers ce projet, la FSD vise à créer des moyens de subsistance et des opportunités pour les survivants d'accidents de mine par le biais de soutien à la mise sur pied de projets de micro-commerce. Cette approche durable permet aux victimes de participer à nouveau activement à la vie de leur communauté.



Ismaelina Burbano, survivante d'accident de mine, est heureuse de pouvoir contribuer à nouveau aux revenus de sa famille.

Assistance aux victimes de mine

L'assistance aux victimes est l'un des cinq piliers de la lutte antimines et englobe les soins médicaux, la réadaptation et la réintégration des victimes. En Colombie, cette assistance est régie par la loi nationale sur les victimes et la restitution des terres.

Elle est menée en coordination avec l'Unité d'assistance et de compensation intégrale des victimes. Ce système est toutefois assez complexe et sous-financé. De nombreux survivants ne parviennent pas à recevoir le soutien dont ils ont besoin. La FSD contribue à combler cette lacune en fournissant un soutien juridique et une assistance durable.

Soutenir la création de micro-commerces: le jardinage urbain

Une assistance médicale est essentielle pour toutes les victimes de mines et est fournie par les institutions de soin locales et les ONG spécialisées. La FSD intervient au stade suivant, lors de la réhabilitation et l'intégration à long terme des survivants, en leur apportant la possibilité de créer une petite entreprise et les compétences nécessaires afin de développer un moyen de subsistance durable. En Colombie, ce soutien se concrétise par l'installation de jardins urbains.

Pour ce faire, la FSD identifie les survivants situés à Bogotá dans la base de données nationale des victimes de mines. Des facteurs tels que l'âge, la condition économique et la position au sein d'une famille sont pris en compte dans le processus de sélection. Les bénéficiaires potentiels doivent également disposer chez eux d'un espace extérieur adapté où le projet pourra être mis en œuvre. La FSD accompagne les survivants sur l'ensemble du processus: le matériel est fourni, les formations sont dispensées et les stations de jardinage sont installées par nos équipes.

Chaque installation est structurée en fonction de l'espace disponible et du handicap du bénéficiaire. Les produits sont choisis en fonction de la demande des marchés et restaurants locaux, de la quantité nécessaire, de la fréquence de distribution et de la présentation (brut, transformé, emballé, etc.). Le transport et la distribution sont assurés par la FSD. Afin de pouvoir gérer leur nouvelle entreprise, les survivants sélectionnés reçoivent une formation en comptabilité et en gestion. Des plans de soutien, partagés et discutés avec les autorités locales sont établis pour chaque victime individuellement.

Jair Rivera, originaire de Tolima, a été identifié comme l'un des bénéficiaires du projet, il a perdu ses deux mains dans un accident de mine. N'étant plus en mesure de continuer son activité d'agriculteur après son accident, Jair, qui possédait un petit lopin de terre sur lequel il cultivait du quinoa et du manioc, a déménagé à Bogotá. La FSD lui a construit un système de jardin urbain, qui a été adapté aux dimensions de son balcon et l'a aidé à démarrer sa production. Il dispose aujourd'hui d'une source de revenus durable, compatible avec son handicap, qui lui a permis de se réintégrer à la vie socio-économique de son quartier.



Structures hydroponiques mises en place sur le balcon de Jair Rivera, survivant d'un accident de mine. (2022)

Méthodologie

La clé du succès de tout programme d'assistance aux victimes est de travailler avec la pleine participation des bénéficiaires à chaque étape. L'expérience a montré que sans cette collaboration, des dommages indirects peuvent apparaître pour les bénéficiaires. Les activités d'assistance de la FSD sont en outre menées en coordination avec l'Autorité nationale de l'action antimines et le Bureau du Haut Commissariat pour la Paix. Pour ce projet, la FSD travaille en tandem avec l'Unité nationale des victimes du gouvernement colombien par le biais d'un protocole d'accord.

État actuel du projet

En novembre 2022, la FSD a déjà permis à dix survivants de mines de la région de Bogotá de mettre sur pied des jardins hydroponiques sur leurs balcons, et continuera d'aider autant de bénéficiaires que le financement le permettra. Il est également probable qu'une opération miroir puisse être lancée dans les zones rurales, où la majorité des survivants de mines possèdent des lieux propices au jardinage. Vivant dans des zones reculées, ces victimes accèdent en général encore plus difficilement aux mécanismes de soutien prévus par la loi.



Première récolte pour Yaneth Celis (2022)

Durée et coûts

Le programme actuel fonctionne depuis six mois, avec un budget de 35 000 CHF. Ce montant a déjà permis de soutenir dix survivants, et financera le soutien de cinq bénéficiaires supplémentaires dans les mois à venir. Une somme de 2 000 CHF permet de fournir une prestation d'assistance complète à un survivant de mine, comprenant l'évaluation et l'analyse des marchés locaux, la provision et l'installation de tous les équipements, ainsi que 12 mois de formation et de visites de soutien. Un budget de 80 000 CHF permettrait à la FSD de mener une année supplémentaire d'opérations, et d'atteindre 40 bénéficiaires. Si le financement atteint 200 000 CHF, une assistance pourrait être fournie à 100 bénéficiaires.

La FSD a également pour ambition de fournir une assistance technique pour adapter le domicile des survivants de mine à leur handicap. Ceci inclut l'abaissement des plans de travail de la cuisine, l'installation de rampes ou encore d'équipements domestiques adaptés (interrupteurs, cordons de tirage, etc.). Une collaboration avec les réseaux médicaux et les systèmes gouvernementaux locaux sera mise en place pour aider à fournir des appareils d'assistance (fauteuils roulants, etc.) et des prothèses aux victimes. À titre d'exemple, 5 000 CHF peuvent permettre de réaliser un suivi médical complet, avec l'adaptation d'une prothèse de jambe inférieure ou de bras ainsi qu'un soutien à la réadaptation d'une victime de mines. L'adaptation complète de la maison d'un survivant pour l'utilisation d'un fauteuil roulant peut coûter entre 1 000 et 2 000 CHF. Une simple consultation médicale pour un survivant vivant dans les zones rurales requiert environ 200 CHF (pour les frais de transport et d'hébergement).